

Souvenirs d'enfance :
« La pétition laïque »,
un moment inoubliable...

par une adhérente du CREAL76

« La pétition laïque » : c'est comme ça qu'on désignait dans ma famille ce moment de militantisme laïque vécu en 1960 lors de la collecte nationale de signatures pour demander le retrait de la loi Debré qui allait permettre le financement par l'État de l'enseignement confessionnel.



« La pétition laïque » : c'est comme ça qu'on désignait dans ma famille ce moment de militantisme laïque vécu en 1960 lors de la collecte nationale de signatures pour demander le retrait de la loi Debré qui allait permettre le financement par l'État de l'enseignement confessionnel.

1960 : le téléphone n'existait pas dans la plupart des foyers, de rares « râdeaux » fièrement plantés sur des cheminées du quartier signalaient les maisons où la télévision avait fait son entrée ; de Gaulle était depuis deux ans au pouvoir après avoir fait voter une nouvelle constitution ; la guerre d'Algérie occupait tout l'espace politique et médiatique ; presque chaque famille connaissait un jeune « appelé » parti là-bas, si loin... ; on écoutait chaque soir « les nouvelles » à la radio, l'oreille de mon père collée au poste dont le son grésillait – « Chut ! Taisez-vous ! J'entends pas ! » Moment grave où on était sommé de faire le silence -, et puis... les députés venaient de voter une nouvelle loi contre l'école publique et laïque.

J'étais dans ma douzième année... Trop jeune pour participer, mais suffisamment curieuse pour écouter, pour tenter de décoder les discussions des adultes, et pour comprendre que ce qui se jouait alors et mobilisait tant de monde autour de moi, était d'une grande importance : la défense de l'école publique.

C'est à cette occasion que j'ai été instruite de ce que voulait dire « être laïque » et des différences entre l'école publique et ce qu'on appelait alors « l'école libre ». Simultanément j'ai aussi beaucoup appris sur l'histoire de ma famille maternelle dont l'environnement m'était si familier au moment des vacances et si éloigné de celui où je vivais habituellement.

En effet, ma mère racontait alors à toutes celles et tous ceux qu'elle croisait pour l'occasion, des morceaux de sa propre histoire familiale, soit pour argumenter et convaincre les uns du bien-fondé de la défense de l'école publique, soit pour justifier, auprès des autres, pour lesquels la primauté de l'école publique allait de soi, sa combativité et son engagement militant.

Cette école publique, ma mère répétait « tant lui devoir ». D'abord, elle était gratuite et cette gratuité lui avait

permis alors qu'elle était benjamine d'une famille modeste et jeune orpheline de mère, de poursuivre des études secondaires en tant que boursière¹ et pensionnaire loin de sa famille pendant 7 ans. C'est grâce à ce parcours qu'elle était devenue à son tour institutrice publique. Chose qui lui aurait été totalement impossible si elle avait fréquenté l'école catholique de filles de son bourg rural qui ne présentait jamais d'élève au certificat d'études primaires (passé à 12 ans à l'époque).



Et pour cause... Originaire d'une petite région d'Anjou appelée la Vendée angevine, cœur historique des guerres de Vendée, elle avait vécu dans sa chair ce qu'on nomma plus tard la « guerre scolaire » entre écoles catholiques et écoles publiques qui se disputaient les élèves. C'était un des reflets vivaces des luttes entre royalistes et républicains des décennies précédentes. Car ce que Victor Hugo nommait le « parti clérical », ma mère savait ce que cela signifiait. Cette collusion entre le clergé, l'aristocratie locale² (ducs, comtes, marquis... également à la tête des municipalités), les propriétaires terriens, les notables et patrons des usines (textile et chaussures), constituait le « parti » qui dirigeait et scan-

¹ À cette époque, les bourses étaient attribuées sur critères sociaux et accordées au mérite après avoir passé « l'examen des bourses ».

² Les documents officiels à l'entête de la République française portaient la signature du Maire « Le duc de... », affichant ainsi sa résistance à la République et son parti pris royaliste.

duit les vies municipale, religieuse, économique, scolaire et sociale de la commune, maintenant ainsi son pouvoir sur l'ensemble d'une population rurale, réputée travailleuse et docile.

Mais c'est loin de ce pays natal si peu républicain, et dans une ville ouvrière de la banlieue de Rouen que nous vivions au moment de la « pétition laïque » de 1960.

Dans la ville, s'était créé, comme dans toutes les villes voisines, un Comité local d'action laïque (CLAL). Mon père en fut élu président. Le « président-adjoint » était un instituteur retraité, ayant des responsabilités nationales dans la franc-maçonnerie. Ce vieux monsieur qui habitait notre rue m'impressionnait beaucoup par son savoir - lui et sa femme disaient profiter de leur retraite pour apprendre le latin et le grec ! Il prenait régulièrement le bus en même temps que moi, muni d'un cartable pour « monter à Paris » « dans le 16^e arrondissement où il connaissait beaucoup de monde » (sic) disait-il. L'ensemble du corps enseignant des écoles, les membres de l'amicale laïque, les responsables politiques, syndicaux et toute la constellation des organisations « de gauche » étaient parties prenantes du CLAL.

Mes parents parlaient souvent en réunion, et le soir, autour de la table familiale, ils en discutaient entre eux et j'étais tout ouïe.

Ma mère défendait le libre choix de l'école, et pour elle cette loi Debré qui allait financer des établissements confessionnels allait porter le « coup de grâce » à l'enseignement public dans sa région d'origine. Cet argument semblait difficile à comprendre par ses collègues. Je l'entends encore dire « *encore faut-il que le choix existe !* ». En effet, la majorité des communes de son pays n'avait pas, ou plus, d'école publique. « *L'école « libre » porte mal son nom* », disait-elle, car ce n'est ni l'école du « libre choix », ni celle de la liberté. « *Là-bas, c'est celle de la contrainte, de la soumission aux curés, ducs et*

comtes » ajoutait-elle avec colère.

Des contraintes, sa famille en avait subies plus d'une ! Parmi celles mettant en jeu l'école, elle citait toujours l'exemple de sa plus proche voisine Marie - que j'ai bien connue - et qui, devenue veuve très jeune avec deux garçons en bas âge, avait reçu à son domicile, alors que son mari défunt était encore dans la maison, la visite d'un patron d'usine. Celui-ci était venu lui proposer par charité du travail, mais à condition... de retirer ses enfants de l'école publique pour les inscrire à l'école « libre ». Ce comportement odieux qui profitait d'un drame familial pour contraindre une femme dans le désarroi à changer ses enfants d'école et à renoncer à ses choix et à ceux du père de ses enfants avait profondément choqué ma famille.

Pourtant ces manières de faire, ces pressions sur la population dans le but de vider les écoles publiques de leurs élèves étaient à cette période un mode d'action courant³.



Affiche du Comité national d'action laïque

³ Dans les années 1920, suite à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 et aux émeutes générées localement lors de son application, puis à la circulaire Malvy de 1914 tolérant l'enseignement par les congrégations, une campagne d'ouvertures d'écoles catholiques fut orchestrée par la très droite « Ligue des catholiques de l'Anjou » en collaboration avec le « parti clérical ». Le but affiché était de concurrencer les écoles publiques créées par les lois Ferry en les vidant de leurs élèves. Ainsi d'année en année, les instituteurs et institutrices publics voyaient fondre les effectifs de leurs classes. Parfois aussi, ils étaient confrontés au refus des commerçants et artisans de les alimenter ou de les transporter. C'est la raison pour laquelle de nombreuses communes durent fermer des classes et même leur école publique. Propos rapportés par mon grand-père et corroborés par les écrits de l'inspecteur primaire de la circonscription de Cholet entre 1920 et 1928. (archives particulières). Cent ans plus tard, en 2020, des dizaines de ces communes n'ont toujours pas retrouvé leur école publique !

À ceux qui sans doute confondaient laïcité et athéisme, ma mère racontait que sa propre mère était croyante et pratiquante ; que tôt chaque matin avant d'aller au travail elle assistait à la « première messe ». Pourtant elle avait fait le choix d'inscrire ses enfants à l'école laïque qu'elle défendait bec et ongles. Pourquoi ? D'abord par souci d'un enseignement de qualité pour ses enfants, et surtout par conviction républicaine. C'est alors que j'ai appris que, telle ma grand-mère, on pouvait être croyante pratiquante et laïque et donc que la laïcité n'était pas antireligieuse. D'ailleurs, tous les jeudis de son enfance - puisque c'était la raison du



« jour sans école » - ma mère-avait fréquenté assidument les cours de catéchisme donnés par le curé de la paroisse. C'est lors de cette instruction religieuse qu'elle avait pu constater la médiocrité de l'enseignement donné dans les écoles catholiques par les « bonnes sœurs ». Ses condisciples de catéchisme ne savaient pas lire et écrire correctement si bien qu'elle se retrouvait toujours « première au catéchisme » ! Sans doute un déchirement pour le curé (« néanmoins objectif », reconnaissait-elle). Elle s'interrogeait d'ailleurs sur les raisons peut-être personnelles, pour lesquelles ce curé n'avait pas manœuvré pour qu'il en soit autrement. Pour les élèves des écoles religieuses, cela semblait inconcevable - et c'était logique ! - qu'une élève de « l'école du diable » puisse les

devancer en catéchisme ! Et ils le lui faisaient savoir bruyamment. Cette loi Debré allait donc permettre à ces religieuses sans aucun diplôme, sans formation et sans succès scolaires d'être rémunérées par l'État ? Ma mère ressentait cette perspective comme un scandale inadmissible qui contrevenait à la séparation de l'État d'avec les religions et allait aider à affaiblir encore davantage l'enseignement public dans son pays natal !

Par contre elle disait sa reconnaissance envers ses instituteurs et institutrices qui vivaient dans un

environnement hostile et qui l'avaient encouragée. Ils présentaient quasiment tous leurs élèves, filles et garçons sans distinction, au certificat d'études primaires que ces derniers obtenaient le plus souvent avec succès ; un sésame à cette époque pour rentrer dans toutes les administrations publiques et prétendre à une ascension sociale. Ils poursuivaient aussi l'instruction de leurs anciens et anciennes élèves au-delà du certificat d'études en leur donnant des « cours d'adultes » certifiés par un diplôme.

Presqu'aucun des élèves des écoles catholiques n'était présenté à l'examen⁴, et surtout aucune fille ne l'était... Dans l'enseignement « libre » où professaient uniquement des religieux ou religieuses, seuls quelques gar-

⁴ Souvenir corroboré par des faits similaires rapportés par l'Inspecteur primaire de la circonscription de Cholet. En 1927 sur 173 élèves présentés au certificat d'études primaires, seuls 4 provenaient de l'enseignement catholique alors que ce dernier scolarisait trois fois plus d'élèves que l'enseignement public (et c'était la même proportion tous les ans, est-il précisé). (Archives particulières).

⁵ Cette pratique a perduré longtemps, comme en témoigne ce commentaire écrit en 2015 accompagnant une signature à une pétition en faveur du développement de l'enseignement public dans les Mauges : « *Bénéficiaire de l'enseignement privé vu qu'il n'y avait pas d'autre possibilité à des dizaines de kilomètres à la ronde, j'ai aussi failli enseigner pendant 35 ans dans le même, victime du racket organisé dans les années 60 qui consistait à envoyer l'émissaire épiscopal faire le tour des popotes dans un milieu rural très église-dépendant à l'époque, pour faire signer à un gamin de 11 ans un contrat sur l'honneur le conduisant à s'engager à entrer à son service à la sortie de la Terminale contre une facilitation de ses frais de pensionnat. Qui sait ça, aujourd'hui ?*

Est-ce le premier sursaut d'arrachement à l'étouffant environnement hypercatholique des Mauges qui m'a conduit à 18 ans à dénoncer ce contrat pour prendre une autre voie et rembourser ledit contrat ? Sans doute, et j'ai le sentiment d'avoir racheté ce jour-là ma liberté, même si je m'en suis rendu compte bien plus tard.[...] ».

<https://www.petitionenligne.fr/signatures.php?>

[tunnus=pour_un_college_public_a_beaupreau&page_number=2&num_rows=10&country=FR&location=4103862731](https://www.petitionenligne.fr/signatures.php?signature=pour_un_college_public_a_beaupreau&page_number=2&num_rows=10&country=FR&location=4103862731)

⁶ Le père d'un ami, scolarisé à la même époque dans une commune voisine plus importante s'entendait dire qu'il fréquentait « l'école de Satan ».

çons de condition modeste pouvaient prétendre poursuivre des études secondaires au collège-séminaire local, mais sous condition... celle de former dès l'âge de 12 ans le vœu d'accéder à une fonction ecclésiastique, comme le fit le cousin de ma mère qui avait le même âge⁵.

Notre maison était donc en cette année 1960 le « quartier général » des opérations de collectes des signatures de la pétition. C'est là qu'étaient stockés les précieux cahiers. « Neufs » comme « pleins », c'est-à-dire vierges de signatures ou au contraire paraphés du nombre maximum possible. Ils étaient empilés sur le buffet de la salle à manger : d'un côté la pile des « neufs », de l'autre celle des « pleins » et au milieu celle des « entamés ».

Je me souviens très bien de ces cahiers de couleur jaune paille, dans mon souvenir de dimensions un peu plus petites que mes cahiers d'écolière, mais je me souviens surtout de leurs beaux protège-cahiers ! Ceux-ci étaient en matière plastique lisse et parfaitement transparente, comme du verre ! Un luxe à l'époque ! Je les regardais tous les jours avec envie pour mes propres cahiers... qui eux, étaient protégés par du simple papier ou au mieux par des protège-cahiers en nylon de couleur mais... opaques.

Les pages des cahiers étaient séparées en plusieurs colonnes et lignes pour y inscrire les nom, prénom, âge, profession, adresse et paraphe de chaque signataire. Seuls les adultes majeurs (21 ans au moins) pouvaient signer.

À cette époque personne n'avait le téléphone. Il fallait donc se déplacer pour passer rapidement des informations et se rencontrer. Tous les soirs on frappait plusieurs fois à la porte : on venait chercher des cahiers « neufs », ou en rapporter lorsqu'ils étaient « pleins » et à chaque fois des moments de discussions s'engageaient.

C'est lors de ces moments d'échanges que ma mère racontait son enfance pour justifier son engagement laïque. Elle conservait toujours en mémoire les quolibets, proférés par les enfants de son âge fréquentant les écoles religieuses et qu'elle avait subis sur le chemin de l'école : « elle va à l'école des chiens⁶ » entendait-elle régulièrement tout en ne répondant pas et en rasant les murs (des faits similaires sont rapportés dans plusieurs brochures ou ouvrages⁷) ; ou encore les vexations qu'elle avait subies pour la seule raison d'être une « élève de l'école publique ». Cette école était alors considérée comme un danger, comme un lieu de perdition⁸ car susceptible, par l'enseignement qu'elle dispensait sans références à la religion, d'éveiller les consciences et de remettre en cause l'ordre social établi. Et puis cette école publique à deux classes qu'elle fréquentait était mixte ! Une classe pour les plus jeunes et une pour les plus grands où garçons et filles se côtoyaient. « Inconvenable ! » pour les religieux et religieuses des écoles « libres » ! « Quelle chance ! » pensais-je, moi qui, après l'école maternelle, n'avais fréquenté que des écoles « de filles »... Pourtant loin de se sentir accablée, la première place au catéchisme revigorait ma mère, lui donnait le sentiment de rendre honneur à son école et à son instituteur. Et, le jour de sa communion solennelle, comme le voulait la tradition, elle serait fière, elle, « l'élève de l'école publique », d'être devant tous les enfants de son âge en tête de la grande procession qui allait défiler dans les rues du bourg matin et soir devant toute la population !

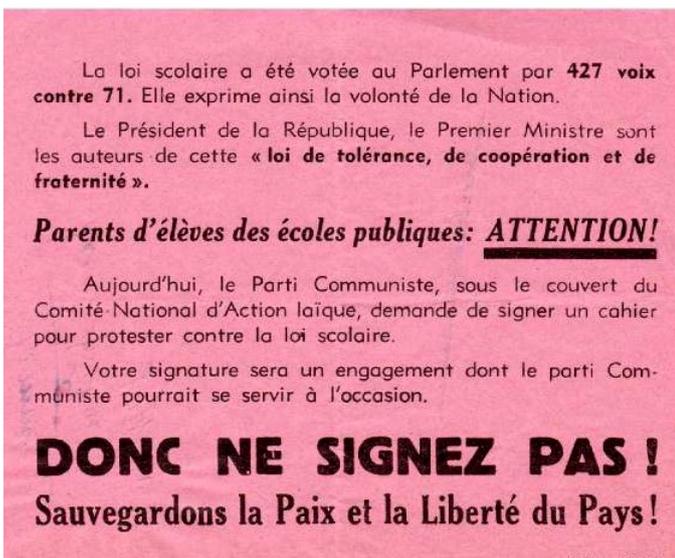
Mais, c'était sans compter sur les « bonnes sœurs », responsables de l'organisation de la « retraite » et de la procession. Celles-ci la placèrent en queue de cortège, toute seule, en dernière position, derrière les « deuxièmes et les troisièmes communions » toutes plus âgées ! Bien que réservée, mais tellement blessée et ne comprenant pas la raison de cette injustice elle rompit la glace de sa timidité et s'enquerra auprès des reli-

⁷ BITON Dominique. (2000) *L'école sans Dieu : Moi, Augustin Fontvan, instituteur de la République*. Éditions Le Coudray-Macouard. Cheminements.

DAVODEAU, E. (2006). *Les mauvaises gens*. Paris : Delcourt éditions.

⁸ « Madame R[...] se souvient qu'on lui déconseillait, ainsi qu'à ses petits camarades d'école, alors qu'elle fréquentait une institution religieuse, de fréquenter les enfants de l'école laïque, « mécréants », « bons à rien » et bien entendu « cancre », car tous fils ou filles de cheminots, de gendarmes ou de postiers en quelque sorte « représentants de la République. » in HAROUY, Michel & RACLIN Michel (2014). *L'Étoile ferroviaire de Beaupréau 1899-1948*. Angers : Association des Amis du Petit Anjou (AAPA) éditeur. p.39

gieuses des raisons de cette situation inédite. Les « bonnes sœurs » lui répondirent sans détour : « on ne



peut **Tract du camp antilaïque** quand même pas mettre en tête une élève de l'école publique » ! Elle s'en plaignit aussi au curé, son maître de catéchisme. Dans la procession du soir, elle fut changée de position, dans le cortège on la mit... seule, derrière les « premières communions »... mais pas en tête ! Cet événement fut pour elle un choc. Cette « injustice » envers une petite fille ayant pour seul tort de « fréquenter l'école publique » la força à s'interroger sur les incohérences entre le message religieux qu'elle avait appris avec tant d'application et sa mise en pratique sociale !

La collecte de signatures était organisée par binôme, souvent un homme et une femme, qui était chargé d'aller de porte en porte proposer la pétition à signature. Le dimanche matin, jour du marché, mon père partait avec la petite table pliante, la table en bois pour le camping de « fabrication maison », qu'il installait sur la place pour présenter la pétition aux chalands et commerçants. Les signataires s'engageaient à ne signer qu'une seule fois la pétition.

Le comité local avait pris la décision d'aller en priorité présenter la pétition aux élus de la commune, le maire et ses adjoints. Connus pour leurs positions « anti-laïques », c'est-à-dire favorables à la loi Debré et à l'enseignement confessionnel, ce furent la directrice de l'école des filles et le directeur de l'école des garçons (la mixité scolaire n'était pas de mise à l'époque dans les grandes villes), qui avaient pris la tête de la délégation chargée d'aller devant les élus défendre les couleurs de l'école publique. Comme ils le pressentaient, ils revinrent

bredouilles, mais dignes et fiers d'être allés débattre avec conviction et courtoisie de l'idéal laïque avec des opposants. Je me souviens du jour où la directrice de l'école de filles était venue raconter à mes parents sa rencontre avec les élus, son parler fort et sa fougue en jouant la scène avaient transpercé les murs de la maison !

La ville avait été divisée par quartiers, et les équipes de quartiers s'organisaient pour se partager les rues où effectuer les porte-à-porte.

Plusieurs soirs par semaine, ma mère partait avec son jeune co-équipier, agent commercial à la SNCF pour recueillir les précieuses signatures. Selon les jours ils rentraient heureux d'avoir été bien accueillis, quelquefois même chaleureusement attendus dans des maisons où ils ne s'y attendaient pas. D'autres fois ils revenaient un peu déçus par le nombre de signatures obtenues au regard du temps passé à argumenter. Ils racontaient les arguments qu'ils avaient développés, les échanges cordiaux ou quelquefois peu amènes au travers de portes qui étaient restées closes, ou de conversations longues pour convaincre de l'importance de la cause qu'ils défendaient, ou encore de familles divisées où une des composantes signait et l'autre pas. Mais ils avaient toujours des anecdotes à raconter sur leur parcours dans cette cité ouvrière pleine de recoins, sur l'accueil bruyant des chiens, sur les odeurs de soupes et de boissons, sur des cours intérieures aux multiples portes peu éclairées, sur des maisons cachées ouvrant sur de beaux jardins, ou sur des passages étroits qu'ils avaient empruntés pour la première fois et découverts pour l'occasion.

Pour obtenir quelques signatures, c'étaient des heures et des heures passées à arpenter les rues, à discuter cordialement, à argumenter pour tenter de convaincre sans obliger. Je pense que ce fut pour les militants laïques des moments, d'amitiés nouées, de bonheur, de fous rires face à des situations incongrues (« y'a personne ! » avaient-ils entendu une fois après avoir toqué à une porte), de convivialité et de militantisme bien mené qui se soldèrent au final par une immense déception.

Pour ma part, j'aimais voir la pile de cahiers « pleins » grimper et en décompter le nombre croissant. Au total ils contenaient plusieurs centaines de signatures. Quelquefois et à l'insu de mes parents, je me risquais à ouvrir un cahier « entamé » pour en compter le nombre de paragraphes et ainsi évaluer au plus près le nombre total de signatures, comme pour une collection.

Et puis, il y eut la grande manifestation de juin à Paris. Nous irions, ma sœur et moi, dès le samedi soir « en

pension » chez une amie de la famille. Paris ! C'était la capitale, là où nous allions quelquefois chez Aline et Roger, des amis de mes parents.

Mais cette fois c'est en car que le voyage allait s'effectuer et... sans nous, mais avec les cahiers. J'imaginai que les nombreux cahiers allaient aussi être du voyage.

Au retour de mes parents, quelle déception de savoir qu'ils n'avaient pas rencontré Aline Roger ! Et ma mère de tenter de me faire comprendre qu'il y avait tant de monde, une foule immense ! Incroyable ! Innombrable ! Avec des gens venus de toute la France ! Impossible de s'y retrouver ! Je n'imaginai pas à quoi pouvait ressembler une « manifestation nationale » et j'avais même le sentiment que mes parents n'avaient pas fait le maximum d'efforts pour retrouver leurs amis si chers !

Que sont devenus les fameux cahiers ? Je ne sais pas...

Je sais qu'ils n'ont pas pris le car pour Paris comme je le pensais alors, mais furent déposés au comité départemental d'action laïque qui avait comptabilisé les totaux du nombre de signatures du département. Sans doute ont-ils été détruits ? Peut-être en reste-t-il encore quelques-uns enfouis au fond d'un placard ou archivés en lieu sûr ?

Et de cette grande manifestation nationale, seul subsiste le badge agrafé à la veste de mon père, longtemps conservé comme un souvenir amer, jamais jeté, et retrouvé dans un tiroir, seul témoin muet de ce serment prononcé à Vincennes et qui sonne à mes oreilles à chaque fois que je le regarde :

« *Nous faisons le serment solennel*

- *de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;*

- *de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;*

et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

de notre jeunesse. »

Les quelques personnes assermentées et toujours de ce

monde doivent l'entendre encore, avec sans doute beaucoup de nostalgie...

« La pétition laïque », dans la famille nul besoin de préciser ni l'année ni l'objet. Cette expression désignait ce moment fort de militantisme laïque et de solidarité pour la défense d'une noble cause.

Pour ma mère, ce fut sans doute une occasion d'exprimer les blessures encore vivaces de son enfance angevine vécue dans un environnement clérical oppressant dont elle s'était sentie libérée en arrivant en Normandie et dont elle tenait à dénoncer les effets asservissants sur les populations locales.

Pour moi ce fut ma première leçon sur ce qu'était la laïcité et sur les vertus de l'école publique et laïque, illustrée par des souvenirs familiaux qui donnaient vie à mes grands-parents maternels disparus.

C.L.

Le Serment

« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10.813.697 Français et Françaises de toutes origines et de toutes opinions ayant signé la pétition solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel :

- De manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;
- De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- Et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

<https://www.leij.fr/>

10.813.697 signataires ont refusé la loi Debré

N° 473

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

PREMIÈRE LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 1959.

PROJET DE LOI

sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés,

(Renvoyé à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une Commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. MICHEL DEBRÉ,

Premier Ministre,

PAR M. ANDRÉ BOULLOCHE,

Ministre de l'Éducation nationale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Tout conduit aujourd'hui la France à instruire une jeunesse plus nombreuse et, en dépit de tout ce qui a déjà été fait, l'effort immense qui doit encore être demandé au pays pour assurer son avenir ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous. Ce qu'il est convenu d'appeler la question scolaire ne doit pas détourner les Français de la grande tâche de l'éducation nationale. Pendant la Résistance et au lendemain de la Libération, quand il fallait songer à reconstruire le pays, les esprits les plus clairvoyants avaient déjà compris que la France avait besoin de rassembler



Affiche du Parti communiste français. 1960

Projet de loi sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés

UNION POUR LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE

Tandis que l'école publique manque de maîtres et de locaux, la loi antilaïque du Gouvernement de pouvoir personnel De Gaulle-Debré prévoit :

- des dizaines de milliards à l'enseignement privé ;
- l'installation d'aumôneries dans l'enseignement public.

Cette loi brisant le statut laïque de l'enseignement qui a permis 80 ans de paix scolaire en France est une loi de division.

Cette loi qui foule aux pieds le principe républicain de la laïcité de l'école et de l'État est une loi de régression.

Cette loi imposée par une minorité réactionnaire et cléricale est une loi contraire à la volonté nationale.

L'immense succès de la pétition lancée par le Comité National d'Action Laïque (plus de 10 millions de signatures recueillies depuis le 13 Février) le confirme amplement.

Les Fédérations de la Seine et de la Seine-et-Oise du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS appellent la population de la région parisienne à se rendre en masse dans l'union la plus large

A LA GRANDE MANIFESTATION

organisée par le **COMITE NATIONAL D'ACTION LAÏQUE** pour la proclamation des résultats de la pétition nationale

L.E. DIMANCHE 19 JUIN, à 15 heures AU BOIS DE VINCENNES

Ce rassemblement doit être une démonstration puissante qui permettra de poursuivre avec des forces décuplées l'action engagée pour la restauration de la laïcité et de la légalité républicaine.

Les Fédérations de la Seine et de la Seine-et-Oise du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Métro : PORTE DORÉE - PORTE DE CHARENTON - LIBERTÉ - Autobus : 46 - 42 - 84 - 103 - 104 - 107 - 111 - 123 - 180 - 181 - P.C.

Affiche du Parti communiste français. 1960

CREAL76

LIER LA LAÏCITÉ AU COMBAT SOCIAL !

www.creal76.fr

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

édité par le CREAL76
Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime
juin 2021
www.creal76.fr
creal76@creal76.fr